Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 059-200040947-20261006-DEC2026_136-CC

CŒUR DE FLANDRE AGGLO

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CŒUR DE FLANDRE

DECISION COMMUNAUTAIRE 2026_136

Objet : Marché subséquent 5 AC25.005 - Lot 3 : Transport d'enfants en autocar de tourisme dans le cadre des ALSH des vacances d'automne – Octobre 2026

Le Président de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre,

Vu l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération n°2026/039 du Conseil communautaire adoptée le 11 avril 2026 qui autorise le Président prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de fournitures et de services au seuil défini par décret pour les marchés fournitures et de services (216 000 € HT depuis le 1er janvier 2026) ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu la délibération n°2025/070 du Conseil communautaire adoptée le 20 mai 2025 qui autorise le Président ou son représentant à signer le présent accord-cadre à marchés subséquents avec les attributaires retenus ainsi que les modifications qui interviendraient durant l'exécution du marché ;

Considérant l'accord-cadre à marchés subséquents multi-attributaires AC25.005, ayant pour objet le transport d'enfants et d'adolescents en autocar attribué aux opérateurs économiques suivants pour le lot 3 : Transport d'enfants en autocar de tourisme, au départ ou à destination de Cœur de Flandre agglo en France Métropolitaine ou dans les pays limitrophes européens, lors de déplacements à la journée ou à la demi-journée et des navettes entre les différents sites d'activités dans le cadre des activités proposées des accueils de loisirs sans hébergement avec l'opérateur économique : VOYAGES INGLARD (62921 AIRE SUR LA LYS) et le groupement d'opérateurs économiques AUTOCARS MAZEREEUW (59114 STEENVOORDE), mandataire avec TVLS (59270 BAILLEUL) co-traitant, pour un montant maximum annuel de commandes à 50 000 € HT ;

Considérant la durée de l'accord-cadre est de 12 mois initialement, renouvelable 3 fois par reconduction tacite pour une période de 12 mois ;

Considérant le lancement du marché subséquent 5 ayant pour objet le transport d'enfants en autocar de tourisme dans le cadre des ALSH des vacances d'automne – Octobre 2026 ;

Considérant la date limite de remise des offres fixée au 29 septembre 2026 à 15h00 ;

Considérant le rapport d'analyse établi suite à l'ouverture des offres ;

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 059-200040947-20261006-DEC2026_136-CC

DECIDE

Article 1 : De signer et d'attribuer le marché subséquent n°5 à l'accord-cadre AC25.005 – Lot 3 – « Transport d'enfants en autocar de tourisme dans le cadre des ALSH des vacances d'automne – Octobre 2026 » avec le groupement d'opérateurs économiques Autocars MAZEREEUW (59114 STEENVOORDE), mandataire et TVLS (59270 BAILLEUL) pour un montant total de 2 328,42 € HT soit 2 561,25 € TTC selon les prix indiqués aux Devis Quantitatifs Estimatifs.

Article 2 : Ampliation de la présence décision est faite à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Dunkerque pour contrôle de légalité
- Monsieur le Trésorier d'Hazebrouck
- Monsieur le Directeur Général des Services et aux services concernés, pour information et compte-rendu au Conseil de Communauté.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Hazebrouck, le 0 6 OCT. 2026

Le Vice-Président en charge du budget, des finances, des affaires juridiques, du pacte fiscal et financier et des marchés publics



Jérôme DARQUES